



**Circonscription : Caen Ouest**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE**

**DU lundi 12 novembre 2018**

Le 12 novembre 2018, dans les locaux de l'école se sont réunis :	
<b>Le directeur de l'école :</b>	M. Lequitte Charlie
<b>L'inspecteur de l'éducation nationale :</b>	
<b>Les élus :</b>	
<b>Les représentants de la mairie :</b>	Mmes Jouanneau, Pernoit et Schier.
<b>Le DDEN :</b>	
<b>Les enseignants :</b>	Mmes Barbanchon, Bassetti et Picard  MM. Demon, Lequitte, Raoult
<b>Le représentant du RASED :</b>	
<b>Les parents d'élèves élus :</b>	Mmes Duclos Pegeault, Naves, Pôtel , Marquet, Martin, Séon, Le Bigot, Auguste et Edeline  M. Vogel
<b>Excusés :</b>	M. Voisin (IEN), M. Saint ( <i>Maire</i> ), Mme Jolivel (représentante mairie)  M. Guichard (DDEN), Mmes Bourdon et Minkhar (parents d'élèves élus).

**Secrétaire de séance : Mme Bassetti Lucile**

Ordre du jour	Discussion / décision
<b>Fonctionnement du conseil d'école</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation des nouveaux représentants des parents d'élèves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après un tour de table, accueil des représentants des parents d'élèves élus.</li> <li>• Retour sur cette élection du 12 octobre qui s'est déroulée de 8h à 12h. Sur les 223 parents inscrits sur la liste électorale, il y a eu 130 votants (dont 115 par correspondance), 1 bulletin nul soit 129 suffrages exprimés. Il y avait deux listes. La liste de Mme Pôtel a obtenu 69 voix et la liste de Mme Duclos Pégeault 60 voix. Les 6 sièges de titulaires ont donc été pourvus (3 par liste) ainsi que les 6 sièges de suppléants (3 par liste).</li> <li>• Proposition de M. Lequitte : réaliser un trombinoscope des représentants de parents d'élèves élus afin qu'ils soient plus facilement identifiés par les autres parents d'élèves de l'école.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place du règlement du conseil d'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une information écrite du fonctionnement du conseil d'école et un règlement ont été transmis à tous les participants du premier conseil d'école. Chacun a du le signer pour en valider l'acceptation.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vote du règlement intérieur de l'école 2018/2019 et de la charte internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le règlement intérieur a été réactualisé pour être en conformité avec les évolutions du règlement type départemental. Il a été transmis aux différents participants à ce conseil d'école plusieurs jours avant afin que chacun puisse correctement en prendre connaissance. Il est discuté et porté au vote afin d'entériner son contenu. L'ensemble des personnes présentes, destinataires de ce projet de règlement intérieur 2018/2019, le valide. Il sera donc transmis pour accord à l'inspecteur de l'éducation Nationale de la circonscription de Caen Ouest puis distribué aux familles.</li> </ul> <p>Règlement voté à l'unanimité.</p> <p>Mme Marquet a soulevé deux points au moment d'aborder la charte internet. Elle a souhaité savoir s'il était possible d'inclure une phrase rappelant aux parents d'être vigilants concernant le temps d'écrans ainsi que la durée hebdomadaire d'utilisation des ordinateurs à l'école par les enfants.</p> <p>Sur le premier point, après discussion entre les différents participants, il a été entendu qu'une phrase pourrait être intégrée en ce sens dans le règlement de l'école (dans la partie « hygiène »).</p> <p>En ce qui concerne le temps hebdomadaire devant écran à l'école, M. Lequitte a indiqué que c'était très variable d'une classe à l'autre. L'informatique n'est pas une discipline dans les programmes de l'éducation Nationale, cela n'apparaît pas dans les emplois du temps des classes. L'informatique</p>

	<p>est un outil utilisé au travers des domaines travaillés en classe (exemple : traitement de texte pour copier une production personnelle, recherche sur internet, ...).</p> <p>Toutefois, M. Lequitte a aussi rappelé que, vu l'état actuel de l'école (travaux), l'utilisation des ordinateurs était plus que limitée pour l'instant. A l'avenir, une salle informatique sera créée permettant de faire travailler une moitié de classe sur ordinateur et l'autre moitié sur des tables pour un autre type d'activité.</p>
<b>Vie scolaire</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan de la rentrée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette rentrée pour l'école a été marquée par l'officialisation de la fermeture d'une classe prononcée en septembre 2017. Il y avait 144 élèves inscrits le jour de la rentrée. Un élève ne s'est pas présenté et a été radié des listes. Depuis la rentrée, il y a eu deux arrivées (GS et CP). Il est encore prévu les inscriptions de trois élèves (CP, CE1 et CM1). Il y a actuellement 55 élèves en maternelle et 90 élèves en élémentaire soit un total de 145 élèves sur le groupe scolaire (bientôt 148). La composition du groupe scolaire est la suivante : 6 classes :  26 PS / MS – classe de Mme Guillouard et M. Lequitte (20 PS et 6 MS)  29 MS / GS – classe de M. Raoult (11 MS et 18 GS)  20 CP – classe de Mme Barbanchon  23 CE1/CE2 – classe de M. Demon (17 CE1 et 6 CE2)  23 CE2/CM1 – classe de Mme Bassetti (14 CE2 et 9 CM1)  24 CM1/CM2 – classe de Mme Picard (6 CM1 et 18 CM2)</li> </ul> <p>Les effectifs sont les suivants si l'on se réfère aux niveaux d'enseignement :  20 PS, 17 MS, 18 GS, 20 CP, 17 CE1, 20 CE2, 15 CM1 et 18 CM2.</p> <p>M. Lequitte est en décharge de direction le lundi.  Mme Guillouard est en charge de la classe de M. Lequitte les lundis.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets des classes 2018-2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maternelle :</li> <li>◆ Classes de Mme Guillouard, M. Lequitte et M. Raoult : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sortie de fin d'année (zoo ou ferme pédagogique)</li> </ul> </li> </ul>

(mai ou juin 2019)

- Bibliothèque municipale
- Spectacle de magie (Goufignol le 17/12/2018)
- Réalisation d'un décor de Noël dans le hall de la maternelle à partir d'un album travaillé en classe (Anton et le cadeau de Noël)
- Activité à la boulangerie d'Eterville avec la classe de M. Raoult si possible.

- Elémentaire :

◆ Classes de cycle 2 (Mme Barbanchon et M. Demon)

- Classe découverte pour la classe de CP du 8 au 10 mai au centre PEP de Montmartin sur Mer
- Spectacle de magie (Goufignol le 17/12/2018)
- Marathon de l'orthographe pour le téléthon : date prévue le 6 décembre (action de solidarité du CP au CM2). Lors de cette action de solidarité, les enfants ont un nombre de mots à apprendre adapté à leur classe d'âge ainsi que des sponsors à trouver (famille, amis, ...). Le 6 décembre, les enfants feront la dictée. Les parents devront donner la somme d'argent correspondant à leur promesse de don multipliée par le nombre de mots correctement orthographiés par les enfants. La totalité des sommes récoltées sera ensuite remise à l'association AFM-Téléthon.
- Utilisation de la bibliothèque d'Eterville avec l'aide de deux employées de la mairie le mardi et jeudi après-midi de 14h15 à 15h00.
- Projet Golden Vanity au théâtre de Caen : visite du théâtre de Caen lors d'un premier temps. Une seconde visite au théâtre permettra aux élèves d'écouter un opéra de Benjamin Britten puis de réaliser une production sonore avec les élèves de la maîtrise de Caen qui sera présentée sur le site du théâtre de Caen et aux parents lors du spectacle de fin d'année.
- Correspondance scolaire entre la classe de CP de Mme Barbanchon et la classe de CP de l'école de Bretteville sur Odon. Deux rencontres entre les classes seront prévues dans l'année
- Activité autour du 100<sup>ème</sup> jour de classe et du nombre 100

- Projet SEROC sur le tri des déchets
- Visite du musée de la meunerie au Molay Littry au printemps.
- EPS : au gymnase de Carpiquet tous les vendredis matins de 10h à 11h.
- Un créneau piscine a été attribué du 23 avril jusqu'au 24 mai 2019 les mardis et jeudis de 9h20 à 9h50 (horaires dans l'eau) pour les CP et CE1/CE2.
- Cross des Bruyères de Feuguerolles Bully (les CE2 de M. Demon ont participé avec les deux classes de cycle 3) le jeudi 12 octobre 2017 : ce cross s'est bien déroulé. Cette activité a permis aux élèves de conclure un cycle d'entraînement en participant à une compétition regroupant 3 écoles.
- Pratique du chant sous forme de chorale le lundi matin
- Permis piéton : Il sera proposé aux élèves en accord avec la gendarmerie d'Evrecy
- Mardi 2 juillet : randonnée pédestre
- Jeudi 4 juillet : matinée athlétisme dans le parc.

◆ Classes de cycle 3 (Mme Picard et Mr Lequitte)

- Marathon de l'orthographe pour le téléthon : date prévue le 6 décembre (action de solidarité du CP au CM2). Lors de cette action de solidarité, les enfants ont un nombre de mots à apprendre adapté à leur classe d'âge ainsi que des sponsors à trouver (famille, amis, ...). Le 6 décembre, les enfants feront la dictée. Les parents devront donner la somme d'argent correspondant à leur promesse de don multipliée par le nombre de mots correctement orthographiés par les enfants. La totalité des sommes récoltées sera ensuite remise à l'association AFM-Téléthon.
- Un créneau piscine a été attribué du 17 septembre au 9 novembre 2018 les mardis et jeudis de 9h20 à 9h50 (horaires dans l'eau).
- Projet d'écriture AMOPA : thème « Vous avez vécu un évènement extraordinaire, racontez-le »
- 3 Sorties au cinéma dans le cadre du dispositif école et cinéma (NANOUK, l'esquimau de Robert J. Flaherty | Etats-Unis 1922 – E.T. L'EXTRATERRESTRE de Steven Spielberg | Etats-Unis 1982 - LE GARÇON ET LE

MONDE de Alê Abreu | Brésil 2013).

- Cross des Bruyères de Feuguerolles Bully (CE2, CM1 et CM2) le jeudi 12 octobre 2017 : ce cross s'est bien déroulé. Cette activité a permis aux élèves de conclure un cycle d'entraînement en participant à une compétition regroupant 3 écoles.
- Découverte du collège de Verson (CM2) en début d'année 2018
- Projet Golden Vanity au théâtre de Caen : visite du théâtre de Caen lors d'un premier temps. Une seconde visite au théâtre permettra aux élèves d'écouter un opéra de Benjamin Britten puis de réaliser une production sonore avec les élèves de la maîtrise de Caen qui sera présentée sur le site du théâtre de Caen et aux parents lors du spectacle de fin d'année.
- Permis piéton : Il sera proposé aux élèves en accord avec la gendarmerie d'Evrecy
- Permis Internet : Il sera proposé aux élèves en accord avec la gendarmerie d'Evrecy
- Pratique du chant sous forme d'une chorale cycle 3 les lundis
- Classe de découverte pour la classe de CM1/CM2 en Angleterre en mai ou en juin : Nous sommes en attente des dates d'hébergement.
- Sortie au Château de Fontaine Henry le lundi 5 novembre
- Visite du Sénat
- Correspondance avec une classe de Liverpool pour la classe de Mme Picard.
- Jeudi 4 juillet : matinée athlétisme dans le parc.

**- Echanges de services :**

Comme les années précédentes, des échanges de services sont mis en place dans le cadre de l'enseignement de l'anglais, de l'APER et des APS pour le cycle 2.

Un échange de service a aussi lieu en anglais et sciences entre les classes du cycle 3.

Enfin, le décroisement mis en place l'année dernière pour la pratique de l'histoire ne peut être reconduit.

	<p style="text-align: center;"><b><u>Manifestations au cours de l'année :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repas dansant : ..... (au profit de la classe de découverte) : <u>projet en réflexion</u></li> <li>• Marché de Noël : 7 décembre 2018 à partir de 18h45</li> <li>• Carnaval : 30 mars 2019 Un appel à idées sera réalisé pour le choix du thème du prochain carnaval</li> <li>• fête d'école : 29 juin 2019</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement municipal 2018</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En plus du budget 2018 pour l'école primaire, la municipalité a investi 3544€ de mobilier (armoires, bahuts, bureau...). Deux nouveaux vidéoprojecteurs ont également été commandés et seront installés prochainement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévion d'effectif rentrée 2019/2020,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La DSDEN du Calvados a lancé la campagne de prévion d'effectif pour la rentrée de septembre 2019. Voici ce que j'ai donné comme chiffres :</li> </ul> <p>16 PS – 20 MS – 17 GS → total : 53</p> <p>18 CP – 21 CE1 – 18 CE2 – 20 CM1 – 16 CM2 → total : 93</p> <p>Total école : 145</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopérative scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les comptes 2017/2018 de coopérative ont été vérifiés et validés par l'OCCE. Au 1er septembre 2017, la coopérative scolaire de notre école disposait de 7401,07 €. Depuis cette date, nous avons réalisé différentes dépenses (adhésion CRDP, adhésion OCCE et assurance de l'école, régie d'avance pour chaque classe, paiement du premier acompte de la classe découverte de Montmartin, sortie au château de Fontaine Henry, abonnements de classes et autres dépenses pour un montant total de 2643 €. Les dons des familles s'élèvent à 1850 €, stable par rapport à l'année dernière. Actuellement, le solde de la coopérative de classe s'élève à 7321 €.</li> </ul> <p>Financement de l'ensemble des projets de classes : Comme chaque année, de nombreux projets seront proposés aux élèves de l'école. Pour rappel, le financement de ces projets est possible grâce à une subvention de la mairie (5000 € en 2018 + budget bus 3800 €), une participation de l'APEE (8700 € pour 2018/2019), une participation de la coopérative scolaire et une participation des parents d'élèves dont les enfants partent en classe découverte. Pour information, le budget prévisionnel des dépenses est de 19300€ hors transports.</p>

## Mise en œuvre du projet d'école

<ul style="list-style-type: none"><li>• Projet d'école</li></ul>	<p>A la rentrée, nous nous sommes réunis afin de relancer les dernières actions à mettre en œuvre. Un travail particulier sera réalisé sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Elaboration d'un outil permettant aux élèves d'évaluer leur comportement au sein de la collectivité.</li><li>- Création d'un outil permettant une programmation plus efficace au sein de l'école du PEAC (parcours d'éducation artistique et culturel) : programmation mais aussi support mémoire.</li><li>- Elaboration de règles communes cour, école, temps scolaire et périscolaire en lien avec le personnel municipal.</li><li>- Réflexion sur une répartition optimal des activités (discipline, mais aussi type d'activité au sein d'une discipline) en fonction du degré de concentration des élèves dans la journée et en accord avec les rythmes scolaires actuels.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Conseil des élèves</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des élections de délégués de classe ont eu lieu mi-octobre. Le conseil des élèves doit se réunir le 26 novembre.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• APC</li></ul>	<p>Jusqu'à cette année, les APC visaient à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- aider prioritairement les élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages,</li><li>- accompagner certains enfants dans leur travail personnel,</li><li>- proposer à tous une autre activité prévue par le projet d'école.</li></ul> <p>Depuis la rentrée, les APC ont changé d'objectifs. Un avenant au projet d'école a été écrit et désormais, l'objectif de ce temps est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Contribuer à la maîtrise de la langue française par tous en réponse aux résultats de l'étude internationale PIRLS (textes narratifs et informatifs en fonction de l'intention de lecture)</li><li>- Susciter ou développer chez les élèves le goût du lire</li><li>- Mieux connaître les livres</li><li>- Engager les élèves dans la lecture de textes longs</li><li>- Favoriser les échanges sur les lectures réalisées</li><li>- Encourager les capacités de lecture à voix haute</li></ul> <p>Les APC ont lieu en maternelle deux fois par semaine (30 minutes) et en élémentaire à raison d'une heure par semaine après la classe. Ce temps d'activité complémentaire est pris sur les 108 heures que les</p>



	<p>enseignants doivent suite à l'abandon de la classe le samedi matin. Sur ces 108 heures, 36 heures sont à réaliser devant élèves, le reste se partage entre du temps de réunion et du temps de formation. A noter que M. Lequitte est déchargé totalement des APC dans l'année.</p>
<p><b>Sécurité et équipements</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux 2018</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place du portillon en maternelle</li> <li>• Demande de mise en place d'un store dans la classe actuellement occupée par Mme Picard</li> <li>• Mise en place d'un compost dans l'enceinte de la maternelle ?</li> <li>• Réparation urgente du téléphone en maternelle</li> <li>• Trouver des solutions efficaces pour que les nouvelles classes aient internet.</li> <li>• Mise en route du chauffe-eau en maternelle (pas d'eau chaude depuis plusieurs mois). La mairie va relancer l'entreprise en charge de réaliser le branchement électrique.</li> <li>• Installation de films opaques sur les fenêtres des nouvelles classes.</li> <li>• Modification des détecteurs de présence pour la lumière dans les nouvelles classes qui dysfonctionnent.</li> <li>• Installation des volets roulants dans les nouvelles classes (retard).</li> <li>• Penser à déplacer la sonnette dès que l'entrée ne se fera plus par la porte rouge.</li> </ul> <p>Un point avancement des travaux de l'école a ensuite été fait par Mme Pernoit à la demande des parents : les priorités actuelles sont la fin de la cantine et le bureau de M. Lequitte. La salle du RAM peut être terminée dans un second temps. Si aucun retard n'est à déplorer, la cantine doit être terminée pour les vacances de Noël. Une fois le bureau de M. Lequitte terminé, la phase suivante pourra commencer : destruction de l'escalier menant à l'étage, réalisation du couloir arrière, réfection des classes et de la salle informatique. Tout ceci devrait être terminé pour le mois de juin prochain.</p> <p>Concernant la cour, elle sera aussi terminée pour les vacances d'été avec la suppression de l'espace d'herbe remplacé par du bitume. L'équipement de la cour sera l'objet d'une concertation avec les enseignants. En attendant, M. Lequitte précise que la mise à disposition du nouveau préau permet de récupérer de la surface de jeu pour les élèves. En plus, l'école a investi dans des petits jeux de cour permettant aux enfants de jouer dans des espaces plus réduits.</p>

## Restauration scolaire et hygiène

- Fonctionnement de la garderie et de la cantine à la rentrée 2018

- Actuellement, la restauration scolaire a lieu dans la salle polyvalente. C'est prévu jusqu'à la date à laquelle les travaux d'extension de la cantine seront terminés.

Concernant la cantine, Mme Marquet est intervenue pour signaler que ses enfants disent que les légumes qu'ils ne mangent pas, partent à la poubelle. Avec Mme Pôtel, elles regrettent que la portion soit trop importante dans les assiettes. Il serait préférable d'en mettre moins, quitte à ce qu'on en repropose aux enfants ensuite, afin de moins jeter devant eux. Les représentantes de la mairie indiquent que les enfants sont servis à l'assiette et qu'elle pense que le personnel est à l'écoute pour les quantités. Elles ajoutent que les repas livrés ne peuvent de toute façon pas être gardés. M. Vogel demande s'il n'est pas possible d'en donner à des associations. Les représentantes de la mairie répondent qu'il a été permis de donner de la nourriture à des personnes de la commune dans le besoin. Enfin, M. Vogel questionne sur l'installation d'un compost au sein de la commune. M. Lequitte signale que cela avait été demandé par l'école en juin dernier et que nous étions dans l'attente de réponse.

- La garderie du matin a lieu dans la salle de motricité de la maternelle. Deux soirs par semaine, elle a aussi en salle de motricité. Les deux autres soirs, elle se déroule dans une des classes de la maternelle.

## Questions et informations diverses

- Questions des représentants des parents d'élèves

- Le compte rendu de chaque conseil d'école mis dans les cahiers de liaison pour les parents ?  
Réponse : Le compte rendu fait une dizaine de pages. Il n'est pas envisageable de l'imprimer pour tous les parents. Toutefois, il est affiché à deux endroits dans l'école et sera sur le site de la mairie. Un petit mot sera collé dans les cahiers de liaison dès qu'il sera diffusé.

- Un point sur l'avancement des travaux peut-il être mis également dans les cahiers des élèves (ça a été réalisé une fois, puis plus rien...)?  
Réponse : Le point sur les travaux a été fait dans ce conseil d'école. Il est donc aussi consultable. En cas de nécessité, la mairie communiquera de nouveau avec les parents d'élèves.

- Est-ce qu'il est prévu un sapin devant la mairie afin que les enfants puissent éventuellement le décorer ?  
Réponse : Mme Jouanneau, Pernoit et Schier

	<p>pensent qu'il y aura effectivement un sapin devant la mairie et ne s'opposent pas à ce que ce soit les enfants qui le décorent...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs parents ont évoqué le problème concernant les marquages au sol effacés fait dans un sens mais pas dans l'autre surtout le passage piéton route d'Aunay. Réponse : La voirie est une compétence de « Caen la mer ». Une demande en ce sens leur sera refaite.</li> </ul>
Informations diverses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est demandé aux parents qui amènent les enfants le matin de se stationner sur des places autorisées et non pas sur la place de stationnement des bus.</li> <li>• Mme Schier tient à remercier, au nom de la mairie, les enfants, les parents et les enseignants pour leur participation aux commémorations du 11 novembre. Il sera proposé de nouveau aux familles de s'associer aux commémorations du 8 mai.</li> </ul>

Le directeur d'école,

Président de séance